Comment inscrire votre ou vos enfants?

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du responsable de l'accueil périscolaire. Remplir obligatoirement un dossier par enfant.

Pièces à fournir obligatoirement :

- Une photo de l'enfant
- Fiche de renseignement remplie et signée
- Une photocopie des vaccinations à jour
- Une serviette de table au nom et prénom de l'enfant pour les nouveaux inscrits.
 - L'attestation d'assurance scolaire / périscolaire
 - une boite de mouchoirs

Les inscriptions sont à retourner avant le 21 juillet 2023

Attention!!! Toute demande d'inscription incomplète ou des impayés pour l'année en cours mettent le dossier de votre enfant en attente.

N'oubliez pas!

La restauration scolaire permet aux enfants de déjeuner et de passer la période de midi dans des conditions optimales. Ce temps méridien permet aux enfants un apprentissage de la collectivité, une éducation au goût, un temps d'échanges et de partages entre copains et avec l'équipe.

Pour garantir un service de restauration et une offre périscolaire de qualité, les places seront limitées au regard du nombre d'animateurs, du taux d'encadrement règlementaire et de la capacité d'accueil de la salle.

Ouverture de l'accueil de loisirs en 2023-2024

Vacances d'automne : <u>du 23 octobre au 27 octobre 2023</u>

Vacances d'hiver : <u>du 19 février au 23 février 2024</u>

Vacances de printemps : <u>du 15 avril au 19 avril 2024</u>

Vacances d'été : <u>du 8 juillet au 26 juillet 2024</u>

puis du <u>26 août au 30 août 2024</u>

Dates à confirmer







Accaeil de loisirs et périscolaire Coalear Récré.



Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Béatrice JOLY 3 rue des Saulniers 25610 Arc et Senans Portable : **07-86-42-14-14**

Courriel: arcetsenans.cdl@francas-doubs.fr

Horaires du centre périscolaire

Les matins (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7 h 00 à 8 h 30,

Pendant l'interclasse de midi de 11h30 à 13h30

Le soir après la classe de 16 h 30 à 18 h 30

Le **mercredi** de **7h00 à 18h30.** Une plaquette sera distribuée ultérieurement avec les tarifs.

L'équipe d'animation assure tout au long de l'année la prise en charge des enfants scolarisés.

Modalités : fréquentation/inscription

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :

- Au mois, à la semaine (avant le mardi, pour la semaine qui suit)
- Via le portail famille

Les ajouts et suppressions de repas et d'heure d'accueil se font impérativement de la manière suivante :

- Les mardis matins pour les présences des jeudis et vendredis
- Les jeudis matins pour la présence des lundis et mardis et mercredis <u>Soit deux jours à l'avance</u>.

Modalités de paiement

Le paiement s'effectue auprès du Responsable (<u>par chèque</u> à l'ordre des Francas du Doubs, <u>en espèces à remettre au responsable en main propre</u>, par <u>titres CESU</u>, <u>par virement bancaire</u> ou directement sur le <u>Portail Famille</u>) dès réception de la facture chaque fin de mois. Le nombre de repas ou d'heures facturés correspond au calendrier fixé ensemble avec les familles.

Seules seront décomptées les absences d'une semaine au moins :

Pour maladie (à justifier en transmettant un certificat médical au Responsable du centre), le 1er jour reste dû.

Vous recevrez une facture en fin de mois, à terme échu.

Aucune autre absence de 1, 2 ou 3 repas ne sera ristournée, les problèmes exceptionnels qui se présenteront feront l'objet d'une étude au cas par cas.

Traitement médical

Les enfants ayant un traitement médical permanent ou temporaire ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls leurs médicaments.

Merci de fournir, dans tous les cas, l'ordonnance du médecin ainsi qu'une autorisation écrite de votre part. Lés médicaments seront administrés par une animatrice à votre enfant.

Repas adaptés

Pour les enfants présentant un régime particulier, des repas spécifiques peuvent être commandés.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour trouver la meilleure solution.

Tarifs 2023/2024

(les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial,. Pour les familles inscrites à la CAF du Jura, SNCF, MSA... fournir une notification de QF au 01/01/2024). Attestation obligatoire.

Pour les allocataires du Jura, il n'y a pas de déduction ATL sur le temps périscolaire.

Quotient familial	Accueil du ma- tin 7h00- 7h30	Accueil du matin/soir (tarif de l'heure)	Restaura- tion (11h30- 13h30)	Accueil du matin 7h00- 7h30 Extérieur	Accueil du ma- tin/soir Extérieur (tarif de l'heure)	Restaura- tion Extérieur
1 à 800	0.70€	1.40€	4.40€	0.95€	1.40€	5.95€
801 à 1000	0.95€	1.90€	5.45€	1.20€	1.90€	7€
1001 à 1350	1€	1.95€	5.65€	1.25€	2.00€	7.25€
1351 à 1800	1.05€	2€	5.85€	1.30€	2.05€	7.45€
> à 1801	1.10€	2.10€	6.10€	1.40€	2.20€	7.80€